

### **AXA Luxembourg Fund**

Société d'investissement à capital variable de  
droit luxembourgeois  
33, rue de Gasperich  
L-5826 Hesperange  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B. 27.255

### **AXA World Funds**

Société d'investissement à capital variable de  
droit luxembourgeois  
49, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B. 63.116

Luxembourg, le 10 octobre 2014

## **Objet : Fusion par absorption de l'OPCVM AXA Luxembourg Fund par l'OPCVM AXA World Funds**

Madame, Monsieur,

Les conseils d'administration de AXA Luxembourg Fund et de AXA World Funds vous informent par la présente de leur proposition de fusionner AXA Luxembourg Fund avec AXA World Funds (la "**Fusion**") en conformité avec les dispositions du Chapitre 8 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la "**Loi**").

Cette lettre vous fournit les détails des opérations de la Fusion proposée ainsi que les implications qui en découlent pour vous en tant qu'actionnaires.

Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans la présente lettre ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus concerné.

### **1. Les opérations de Fusion**

La proposition de Fusion prévoit une allocation de l'actif et du passif des compartiments de AXA Luxembourg Fund dans certains compartiments de AXA World Funds comme suit :

<b>AXA Luxembourg Fund (compartiments absorbés)</b>		<b>AXA World Funds (compartiments absorbants)</b>
AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe	absorbé par	AXA World Funds - Euro Bonds
AXA Luxembourg Fund - Equity Europe	absorbé par	AXA World Funds - Framlington Europe
AXA Luxembourg Fund - Equity Immo Europe	absorbé par	AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities
AXA Luxembourg Fund - Global Assets Neutral	absorbé par	AXA World Funds - Global Optimal Income

En conformité avec l'article 66 (4), troisième et quatrième alinéas de la Loi, la prise d'effet de la Fusion envisagée sera décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Luxembourg Fund (l'"AGE") qui se tiendra le 30 octobre 2014 et, en cas de reconvoction au cas très probable où le quorum ne serait pas atteint à la première AGE, le 4 décembre 2014 au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et sera constatée par acte notarié. AXA Luxembourg Fund sera, à cette date, dissoute, sans liquidation, par l'effet de la Fusion. Une notice de convocation et un formulaire de procuration pour cette AGE sont joints à la présente lettre pour les actionnaires de AXA Luxembourg Fund.

Quant à AXA World Funds, la prise d'effet de la Fusion a été fixée par son conseil d'administration à la Date Effective qui sera décidée par l'AGE d'AXA Luxembourg Fund.

La Fusion envisagée répond aux critères décrits à l'article 1 point 20 a) de la Loi qui prévoient un transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) d'un compartiment absorbé (ci-après un "**Compartiment Absorbé**" et ensemble les "**Compartiments Absorbés**") à un autre compartiment absorbant (ci-après un "**Compartiment Absorbant**" et ensemble les "**Compartiments Absorbants**").

La Fusion a obtenu l'autorisation préalable requise de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg en date du 7 octobre 2014.

## **2. Contexte et motivation de la Fusion**

AXA Luxembourg Fund fait face à des rachats importants depuis plusieurs années et les actifs de ses compartiments se sont réduits au fil du temps. Par ailleurs, le groupe AXA entend rationaliser la gamme de fonds offerte à ses clients et garantir une gestion optimale des actifs avec une taille suffisante, permettant de réaliser des économies d'échelle et une hausse attendue des rendements. En fusionnant dans les compartiments de la SICAV AXA World Funds, une société d'investissement disposant d'avoirs sous gestion plus importants qu'AXA Luxembourg Fund, les actionnaires des Compartiments Absorbés trouveront un espace de gestion plus optimal

et une plus grande palette de supports d'investissement leur permettant d'espérer une pérennité commerciale de leurs avoirs gérés au Luxembourg. Il en découle donc que la Fusion est dans l'intérêt d'une gestion efficiente des actifs sous gestion, ainsi que dans l'intérêt des investisseurs.

### **3. Comparaison entre les Compartiments Absorbés et les Compartiments Absorbants**

Les principales différences entre les Compartiments Absorbants et les Compartiments Absorbés sont indiquées ci-dessous. Pour une description complète des caractéristiques respectives à chaque compartiment, veuillez-vous référer aux prospectus de AXA Luxembourg Fund et de AXA World Funds ainsi qu'aux *Key Investor Information Documents* (ci-après le/les « KIIDs ») relatifs à chaque Compartiment Absorbant.

#### a. Politiques et objectifs d'investissement – gestionnaires – devise de référence

Les objectifs et politiques d'investissement des Compartiments Absorbants et des Compartiments Absorbés se différencient comme suit :

#### ***Fusion du Compartiment AXA Luxembourg Fund – Bonds Europe dans AXA World Funds – Euro Bonds***

##### **AXA Luxembourg Fund – Bonds Europe**

L'objectif du compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des obligations à taux fixe ou variable, de niveau 'Investment Grade'.

Le Gestionnaire s'efforcera d'atteindre les objectifs du compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié d'obligations d'Etat, d'obligations émises par des entreprises ou des établissements publics et supranationaux, en tranches d'ABS (Asset Backed Securities) ou de CDO (Collateralized Debt Obligations) ou encore en parts d'OPC investissant dans les instruments précités. Les investissements en ABS et CDO ne représenteront ensemble jamais plus de 20 % de l'actif net du compartiment.

Ces investissements s'effectueront en euros ou dans toutes devises européennes.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans le prospectus sous la section "Restrictions d'investissement".

La devise de référence du compartiment est l'Euro.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A.

### **AXA World Funds – Euro Bonds**

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital principalement exprimée en euro.

#### Politique d'investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié composé notamment de titres de créance négociables de qualité « *investment grade* », principalement libellés en euros et émis par des États, des entreprises ou des établissements publics.

Le Compartiment pourra toutefois investir à tout moment au moins deux tiers de ses actifs en valeurs mobilières libellées en euro et émises par des États, des sociétés ou des institutions publiques.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans le prospectus sous la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

#### Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets, sachant que l'engagement maximal relatif aux CDS utilisés à des fins autres que de couverture ne devra pas dépasser 20 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des opérations indicielles sur des CDS, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces opérations indicielles sur CDS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A.

***Fusion du Compartiment AXA Luxembourg Fund – Equity Europe dans AXA World Funds – Framlington Europe***

**AXA Luxembourg Fund – Equity Europe**

Le compartiment "Equity Europe" investira principalement en actions de sociétés européennes à large capitalisation boursière, tous secteurs économiques confondus. De plus, afin de rechercher un rendement élevé tout en préservant le capital, le compartiment pourra investir également en obligations convertibles et accessoirement en valeurs mobilières à warrants ou en warrants.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Rosenberg Investment Management Limited depuis le 8 avril 2003.

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

### **AXA World Funds – Framlington Europe**

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés à forte, moyenne et faible capitalisation domiciliées dans la zone géographique européenne.

Le portefeuille est en permanence investi au minimum à hauteur de 75 % dans des actions, titres assimilés à des actions, certificats d'investissement et certificats d'investissement coopératif émis par des sociétés domiciliées dans l'Espace économique européen (à savoir, des titres ou droits éligibles au plan d'épargne en actions français (PEA) et pour moins de 25 % dans des sociétés non domiciliées dans ledit espace.

Le Compartiment investira moins de 25 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et traditionnels.

Cette stratégie combine une approche « bottom-up » à une approche thématique.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section du prospectus intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est l'euro.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A.

### ***Fusion du Compartiment AXA Luxembourg Fund – Equity Immo Europe dans AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities***

#### **AXA Luxembourg Fund – Equity Immo Europe**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Gestionnaire Financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans les titres de sociétés cotées opérant dans le secteur immobilier.

Cette stratégie combine une approche "bottom-up" procédant d'une sélection de titres rigoureuse et, dans une moindre mesure, une analyse "top-down" portant sur la répartition géographique des actifs. Le portefeuille du Compartiment sera investi en titres cotés du secteur immobilier, principalement négociés sur les bourses et marchés réglementés européens. Ces titres peuvent prendre la forme de certificats immobiliers, d'actions, d'obligations convertibles ou de titres d'autres organismes de placement collectif. De plus, le compartiment pourra investir temporairement en certificats de trésorerie et en obligations.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à ces entreprises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans le prospectus sous la section "Restrictions d'investissement".

Le Compartiment n'investira pas directement dans des biens immobiliers.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille à AXA Investment Managers Paris S.A.

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

#### **AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities**

Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés sur ces titres.

Politique d'Investissement :

Le Compartiment cherchera à atteindre ses objectifs en investissant de manière permanente un minimum de deux tiers des actifs totaux du Compartiment dans des titres négociables émis par les entreprises actives sur le marché de l'immobilier, domiciliées ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique en Europe.

Cette stratégie combine une approche « bottom-up » procédant d'une sélection de titres rigoureuse et, dans une moindre mesure, une analyse « top-down » portant sur la répartition géographique des actifs.

Le portefeuille du Compartiment sera investi en titres cotés du secteur immobilier, principalement négociés sur les Marchés Réglementés des États membres. Le Compartiment pourra, à titre accessoire, investir sur des marchés en dehors de l'UE.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement » du Prospectus, le Compartiment ne pourra pas investir plus de 5 % de ses actifs en OPCVM et/ou autres OPC.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à ces entreprises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans le prospectus sous la section « Restrictions d'investissement ».

La devise de référence du Compartiment est l'euro.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A.

***Fusion du compartiment AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral dans AXA World Funds - Global Optimal Income***

**AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral**

L'objectif du Compartiment est de procurer une croissance du capital et des revenus à moyen terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions, d'obligations, d'instruments du marché monétaire, de parts d'OPC et, à titre accessoire, de liquidités.

La politique d'investissement du Compartiment vise à offrir aux investisseurs un profil risque/rendement global neutre.

Le Gestionnaire Financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement en valeurs mobilières de tous genres et libellées en toutes devises, notamment en actions et en obligations, convertibles ou non, ou tranches d'ABS (Asset Backed Securities) ou de CDO (Collateralized Debt Obligations) ainsi qu'en parts d'OPC investissant dans les instruments précités, et ce sur les différents marchés internationaux. Les investissements en ABS et CDO ne représenteront ensemble jamais plus de 20 % de l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra détenir des instruments du marché monétaire en toutes devises.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans le prospectus sous la section "Restrictions d'investissement".

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A., qui délègue la gestion de la partie actions à AXA Rosenberg Investment Management Limited depuis le 10 avril 2003, celle-ci faisant appel aux services d'AXA Rosenberg Investment Management LLC, AXA Rosenberg Investment Management Ltd (Tokyo) et AXA Rosenberg Investment Management Asia Pacific Ltd (Singapore).

La devise de référence du Compartiment est l'Euro.

### **AXA World Funds - Global Optimal Income**

#### Objectif d'Investissement :

Le Compartiment vise une croissance du capital sur le long terme assortie de revenus réguliers. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance du capital et des revenus réguliers en euro. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

#### Politique d'investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans une gamme d'actions (y compris dans des actions à dividende élevé) et/ou dans des titres obligataires émis par des gouvernements et des Sociétés principalement domiciliées ou cotées dans un pays de l'OCDE. Il pourra toutefois investir jusque 20 % des actifs du Compartiment dans des titres émis par des gouvernements ou des Sociétés domiciliées ailleurs que dans l'OCDE.

Le Compartiment investira au plus 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC, parmi lesquelles des parts de fonds spéculatifs (hedge funds) soumis à un contrôle équivalent.

Aux fins d'investissement ou de gestion efficace de portefeuille, ce Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, y compris des contrats de change en devise étrangère à terme, des produits dérivés liés à des indices de matières premières, des contrats futures sur indice boursier, des options d'actions, des contrats futures sur obligations, des contrats futures sur taux d'intérêt, des options d'obligations, des options de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et d'inflation, des *credit default swaps* de dénomination simple et de paniers, des *credit default swaps* sur indices et swaps sur l'indice de rendement global, qui pourraient se négocier de gré-à-gré et/ou sur des marchés réglementés, dans les limites fixées dans le prospectus sous la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

#### Recours aux produits dérivés :

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :

-swaps de rendement total (TRS, de l'anglais total return swap) : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des actions, indices, obligations d'État, obligations de société, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire d'investissement en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet :

-credit default swaps (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la

protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations de dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des TRS d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut également souscrire des contrats de prêt ou de rachat de titres à des fins d'investissement et/ou de couverture.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le gestionnaire d'investissement cherche à gérer le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistique ex-ante subie par le Compartiment dans le cadre d'un calcul de la valeur en risque (VaR) à 5,25 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment, dans des conditions de marché normales. La valeur en risque (VaR) est le pourcentage de la valeur

nette d'inventaire qu'un portefeuille peut perdre sur un horizon donné, à un niveau de confiance donné.

La valeur en risque utilisée par le gestionnaire d'investissement aura un horizon d'investissement de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces cinq (5) Jours ouvrés dépasse 5,25 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment, dans des conditions de marché normales.

Une valeur en risque de 5,25 % avec un horizon de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 % correspond à une valeur en risque de 14,85 % avec un horizon de 20 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 99 %, dans des hypothèses de distribution normale de la valeur en risque.

De plus, le gestionnaire d'investissement prévoit que le niveau d'endettement du Compartiment, basé sur la somme de l'approche notionnelle, sera situé entre 0 et 2.

Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs du Compartiment sur le fait que le niveau d'endettement effectif du Compartiment peut de temps à autre être supérieur ou inférieur au niveau d'endettement prévu et stipulé ci-dessus, en fonction des conditions de marché.

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille de ce compartiment à AXA Investment Managers Paris S.A.

#### b. Calcul du risque global

Le calcul du risque global se fait au travers de l'approche par les engagements pour l'ensemble des Compartiments Absorbés et Compartiments Absorbants à l'exception du compartiment AXA World Funds – Global Optimal Income qui utilise la méthode de la «value at risk» (alors que le Compartiment Absorbé correspondant, AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral utilise l'approche par les engagements).

#### c. Commission de performance

Aucun des Compartiments Absorbants et Absorbés n'applique une commission de performance.

#### d. Frais courants

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de 12 mois se terminant au 31 décembre 2013, à l'exclusion des commissions de performance éventuelles et

des frais de transaction. Les frais courants des Compartiments Absorbants et des Compartiments Absorbés correspondants se différencient comme suit:

	<b>Frais courants (pour la période de 12 mois se terminant le 31/12/2013)</b>
AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe	0,96%
AXA World Funds - Euro Bonds	0,96%
AXA Luxembourg Fund - Equity Europe	1,49%
AXA World Funds - Framlington Europe	1,65%
AXA Luxembourg Fund - Equity Immo Europe	1,71%
AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities	1,66%
AXA Luxembourg Fund - Global Assets Neutral	1,32%
AXA World Funds - Global Optimal Income	1,47%

Il est à noter que les frais de gestion financière, d'administration et de banque dépositaire des Compartiments Absorbants et des Compartiments Absorbés sont plafonnés aux taux maxima suivants :

	<b>Frais de gestion financière</b>	<b>Frais annuels d'administration</b>	<b>Frais annuels de dépositaire</b>
AXA Luxembourg Fund – Bonds Europe	0,70%	0,6% *	0,03%
AXA World Funds - Euro Bonds BX	Maximum 0,80%	Maximum 0,075%	Maximum 0,025%
AXA Luxembourg Fund – Equity Europe	1,20%	0,6% *	0,03%
AXA World Funds - Framlington Europe A	Maximum 1,50%	Maximum 0,075%	Maximum 0,020%
AXA Luxembourg Fund – Equity Immo Europe	1,20%	0,6% *	0,03%
AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities A	Maximum 1,50%	Maximum 0,075%	Maximum 0,030%
AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral	1,00%	0,6% *	0,03%
AXA World Funds - Global Optimal Income BX	Maximum 1,25%	Maximum 0,075%	Maximum 0,030%

\*L'agent d'administration centrale percevra en outre des montants fixes pour l'exercice de ses fonctions d'agent domiciliataire et d'agent payeur.

e. Frais de souscription, de rachat et de conversion

Les frais de souscription, de rachat et de conversion entre Compartiments Absorbants et Absorbés se différencient comme suit:

	<b>Frais de souscription</b>	<b>Frais de rachat</b>	<b>Frais de conversion</b>
AXA Luxembourg Fund – Bonds Europe	Maximum 3%	-	-
AXA World Funds – Euro Bonds	Maximum 3%	-	- (*)
AXA Luxembourg Fund – Equity Europe	Maximum 3%	-	-
AXA World Funds – Framlington Europe	Maximum 5,50%	-	- (*)
AXA Luxembourg Fund – Equity Immo Europe	Maximum 3%	-	-
AXA World Funds – Framlington Europe Europe Real Estate Securities	Maximum 5,50%	-	- (*)
AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral	Maximum 3%	-	-
AXA World Funds – Global Optimal Income	Maximum 5,50%	-	- (*)

(\*) Lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois, il pourra être soumis à une commission de 1% maximum de la Valeur liquidative des actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; et lorsqu'un actionnaire convertit ses actions en actions d'un compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le compartiment original, il devra payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

f. Calcul de valeur nette d'inventaire et cut-off time

La valeur nette d'inventaire des Compartiments Absorbés est calculée chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg sur la base des derniers cours de clôture connus à la veille du jour d'évaluation, à l'exception des instruments financiers négociés ou cotés sur une bourse asiatique pour lesquels les derniers cours connus au jour d'évaluation sont pris en compte . Les demandes

de souscription, de conversion et de rachat doivent être reçues avant 11 heures (heure de Luxembourg) le jour ouvrable qui précède le jour d'évaluation. La contre-valeur des actions présentées au remboursement est payée dans le délai de 4 jours ouvrables suivant la date de calcul de la valeur nette d'inventaire applicable au remboursement.

La valeur nette d'inventaire des Compartiments Absorbants est, quant à elle, calculée chaque jour sur la base des cours de clôture du jour ouvrable précédant le jour d'évaluation. Les demandes de souscription, de conversion et de rachat doivent être reçues avant 15.00 CET (heure de Luxembourg) le jour ouvrable qui précède le jour d'évaluation à l'exception du compartiment AXA World Funds – Global Optimal Income pour lequel les demandes de souscription, de conversion et de rachat doivent être reçues avant 15.00 CET (heure de Luxembourg) deux jours ouvrables avant le jour d'évaluation. Le prix de souscription/rachat est payé dans le délai de 3 jours ouvrables suivant la date de calcul de la valeur nette d'inventaire applicable à la souscription/rachat.

g. Prestataires de services – Réviseur d'entreprises agréé

	<b>Banque dépositaire, Agent administratif et Agent de transfert</b>	<b>Réviseur d'entreprises agréé</b>
AXA Luxembourg Fund	BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange	Deloitte Audit Sàrl 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg
AXA World Funds	State Street Bank Luxembourg S.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	PricewaterhouseCoopers Sàrl 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg

h. Profil de risque et de rendement

	<b>Profil de risque et de rendement (sur une échelle allant de 1 à 7)</b>
AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe	3
AXA World Funds – Euro Bonds	3
AXA Luxembourg Fund – Equity Europe	6
AXA World Funds – Framlington	6

Europe	
AXA Luxembourg Fund – Equity Immo Europe	6
AXA World Funds - Framlington Europe Real Estate Securities	6
AXA Luxembourg Fund – Global Assets Neutral	4
AXA World Funds – Global Optimal Income	5

#### 4. Incidence prévue de la Fusion

Il est prévu que le niveau des avoirs sous gestion qu'auront les Compartiments Absorbants suite à la Fusion permettra une gestion plus efficiente de ceux-ci.

Dans la mesure où les politiques et les limites d'investissement des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants correspondants sont très similaires, les actifs composant les Compartiments Absorbés pourront globalement être intégrés. Il n'est cependant pas exclu que plusieurs actifs des Compartiments Absorbés seront réalisés par les gestionnaires avant la Date Effective de la Fusion en cas d'incompatibilité de certains actifs avec la politique d'investissement des Compartiments Absorbants.

L'absorption des Compartiments Absorbés par les Compartiments Absorbants n'aura aucun impact sur la politique d'investissement et la stratégie d'investissement des Compartiments Absorbants qui resteront inchangées.

La Fusion n'aura pas d'incidence importante sur la composition du portefeuille des Compartiments Absorbants, même si les gestionnaires des Compartiments Absorbants procèdent à un rééquilibrage du portefeuille des Compartiments Absorbants après la Date Effective. Le Conseil d'administration d'AXA World Funds n'a par ailleurs décelé aucun risque de dilution dans la performance des Compartiments Absorbants liée à la Fusion.

#### 5. Méthode de calcul du ratio d'échange

5.1. Pour les compartiments **AXA Luxembourg Fund - Equity Europe** et **AXA Luxembourg Fund - Equity Immo Europe**, le calcul du ratio d'échange entre les Compartiments Absorbants et les Compartiments Absorbés sera effectué avec effet au 12 décembre 2014 en divisant la valeur nette d'inventaire (la "VNI") par action des Compartiments Absorbés calculée le 12 décembre 2014 par la VNI par action correspondante du Compartiment Absorbant calculée à la même date, laquelle tiendra compte des distributions de dividendes qui auront, le cas échéant, été décidées avant le 12 décembre 2014 à 24.00 heures. Les apports en nature ou en numéraire dans

les Compartiments Absorbants et les calculs des ratios d'échange des parts seront contrôlés par le réviseur d'entreprises agréé de AXA Luxembourg Fund conformément aux dispositions de l'article 71 de la Loi.

Le réviseur d'entreprises agréé chargé d'effectuer les contrôles susmentionnés est Deloitte Audit Sàrl, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Ainsi, le nombre d'actions allouées dans les Compartiments Absorbants (et la classe d'action appropriée telle que listée sous le point 9) s'établira selon la formule suivante :

$$A = \frac{B \times C \times D}{E}$$

où:

- A: représente le nombre d'actions à attribuer dans le Compartiment Absorbant et la classe d'action appropriée telle que listée sous le point 9.
- B: représente le nombre d'actions à convertir dans la classe d'actions initiale du Compartiment Absorbé telle que listée sous le point 9.
- C: représente la valeur nette d'inventaire, au jour du calcul du ratio d'échange, des actions à convertir dans la classe d'actions initiale du Compartiment Absorbé telle que listée sous le point 9.
- D: représente le cours applicable de change au jour de l'opération entre les devises des deux classes d'actions des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants telles que listées sous le point 9. Comme la devise est la même, ce chiffre sera 1.
- E: représente la valeur nette d'inventaire applicable, au jour du calcul du ratio d'échange, des actions à attribuer dans le Compartiment Absorbant.

Le ratio d'échange sera arrondi à 5 décimales et le nombre de fractions d'actions à attribuer dans les Compartiments Absorbants à 3 décimales.

5.2. Pour les compartiments **AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe** et **AXA Luxembourg Fund - Global Assets Neutral**, l'échange des actions sera effectué avec effet au 12 décembre 2014, étant entendu qu'une nouvelle classe d'actions a été créée dans les Compartiments Absorbants correspondants, que les actions seront échangées 1 pour 1 et que la première VNI par action du Compartiment Absorbant sera égale à celle de la classe d'actions du Compartiment Absorbé correspondant à la date précitée. Les actionnaires de ces deux Compartiments Absorbés recevront donc le même nombre d'actions et de fractions d'actions de la nouvelle classe d'actions du Compartiment Absorbant que celui qu'ils détenaient dans les Compartiments Absorbés, étant entendu que le nombre de fractions d'actions à attribuer dans les Compartiments Absorbants sera arrondi à 3 décimales.

## 6. Date d'effet prévue de la Fusion

Sous réserve de la décision de l'AGE à ce propos, les Compartiments Absorbés seront fusionnés dans les Compartiments Absorbants avec effet au 12 décembre 2014 à 24.00 heures (la "**Date Effective**").

## 7. Frais

Les frais engagés en raison de la Fusion (autres que les frais de transaction et de désinvestissement) seront supportés par le promoteur d'AXA Luxembourg Fund et par sa société de gestion, respectivement AXA Bank Europe S.A. et AXA Funds Management S.A.

## 8. Rapports périodiques

L'exercice social d'AXA Luxembourg Fund commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante tandis que celui d'AXA World Fund débute le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

## 9. Les implications pour vous et droits des actionnaires

A dater de la notification faite aux investisseurs via courrier nominatif et jusqu'à la mise à exécution de la décision de la Fusion, (i) aucune action des Compartiments Absorbés ne sera plus émise, mais (ii) AXA Luxembourg Fund pourra continuer à racheter les actions des Compartiments Absorbés. Ces rachats s'opéreront sans commission de rachat (sauf taxes éventuelles). Les frais de constitution de AXA Luxembourg Fund ont été intégralement amortis.

Tous les actionnaires des Compartiments Absorbés auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (sauf taxes éventuelles) jusqu'à 11.00 CET (heure de Luxembourg) le 5 décembre 2014.

Quant à AXA World Funds, les demandes de rachat sans frais (sauf taxes éventuelles) seront acceptées jusqu'à 15.00 CET (heure de Luxembourg) le 5 décembre 2014.

Si la proposition de Fusion est décidée par l'AGE, les actionnaires des Compartiments Absorbés n'ayant pas procédé à la demande de remboursement de leurs actions dans les délais mentionnés ci-dessus se verront attribuer, à la Date Effective des actions des Compartiments Absorbants correspondants et comportant les mêmes caractéristiques (devise, capitalisation/distribution) que leurs actions détenues dans les Compartiments Absorbés, ainsi qu'indiqué dans le tableau de correspondance suivant :

Classes (Compartiments Absorbés)	Classes
----------------------------------	---------

	<b>(Compartiments Absorbants)</b>
AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe Capitalisation EUR	AXA WF Euro Bonds BX Capitalisation EUR
AXA Luxembourg Fund - Bonds Europe Distribution EUR	AXA WF Euro Bonds BX Distribution EUR
AXA Luxembourg Fund - Equity Europe Capitalisation EUR	AXA WF Framlington Europe A Capitalisation EUR
AXA Luxembourg Fund - Equity Europe Distribution EUR	AXA WF Framlington Europe A Distribution EUR
AXA Luxembourg Fund - Equity Immo Europe Capitalisation EUR	AXA WF Framlington Europe Real Estate Securities A Capitalisation EUR
AXA Luxembourg Fund - Equity Immo Europe Distribution EUR	AXA WF Framlington Europe Real Estate Securities A Distribution EUR EUR
AXA Luxembourg Fund - Global Assets Neutral Capitalisation EUR	AXA WF Global Optimal Income BX Capitalisation EUR
AXA Luxembourg Fund - Global Assets Neutral Distribution EUR	AXA WF Global Optimal Income BX Distribution EUR

Toutes les classes d'actions des Compartiments Absorbants mentionnées ci-dessus font l'objet d'une commercialisation en Belgique et ont été enregistrées auprès de la FSMA.

Les ordres sur les Compartiments Absorbés reçus pendant la période de blocage des transactions seront rejetés et les donneurs d'ordres seront priés de les resoumettre après la date de réalisation de la Fusion auprès d'AXA World Funds.

Tout revenu accumulé relatif aux classes d'actions des Compartiments Absorbés au jour de la Fusion sera inclus dans le calcul de la dernière valeur nette d'inventaire par action et un tel revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action pour les classes d'actions des Compartiments Absorbants.

Toute dette additionnelle intervenant après le calcul du ratio d'échange à la Date Effective sera supportée par les Compartiments Absorbants.

A la Date d'Effectivité de la Fusion, AXA Luxembourg Fund cessera d'exister et toutes les actions en circulation seront annulées.

## **10. Implications fiscales de la Fusion**

La Fusion ne sera pas sujette à taxation au Luxembourg.

**Les investisseurs pourraient être soumis à l'impôt du lieu de leur domicile fiscal ou dans d'autres juridictions où ils paient des impôts. Les conséquences fiscales de la Fusion peuvent varier en fonction du droit et de la réglementation de leur pays de résidence, de citoyenneté, de domicile ou de constitution. Tout actionnaire ayant des doutes sur son éventuel assujettissement à l'impôt du fait de la mise en œuvre de la Fusion est invité à consulter son conseiller fiscal professionnel.**

## **11. Informations disponibles**

Vous trouverez en annexe les KIIDs des Compartiments Absorbants. Nous vous recommandons vivement d'en prendre connaissance.

Le prospectus (en langue française), les KIIDs ainsi que les derniers rapports périodiques (en langues française et néerlandaise) de AXA World Funds seront disponibles sans frais pour tous les investisseurs concernés par la Fusion au siège social de AXA World Funds, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, auprès du service financier belge, AXA Bank Europe, 25, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique ainsi que sur le site internet [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com) ou [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be). Une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les opérations de Fusion sera disponible (en langue française) au siège social de AXA Luxembourg Fund et de AXA World Funds et auprès du service financier belge susmentionné.

La valeur nette d'inventaire peut être consultée chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg sur le site internet [www.beama.be](http://www.beama.be).

Pour toute information complémentaire ou question concernant les opérations de Fusion, nous vous invitons à contacter votre conseiller professionnel habituel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

---

**Le conseil d'administration de AXA Luxembourg Fund**

---

**Le conseil d'administration de AXA World Funds**